

Rapport d'évaluation 2014-2017
Récapitulatif des indicateurs et des objectifs de la convention de subventionnement

Nom du subventionné : Association pour la danse contemporaine

Partie subventionnante :

- Ville de Genève, département de la culture et du sport (DCS)

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

L'association pour la danse contemporaine (ADC) a pour but la promotion, sous toutes ses formes, de la danse contemporaine.

A cette fin elle :

- organise, produit ou coproduit des spectacles, performances, stages, rencontres, expositions ;
- produit, diffuse, utilise des publications et tout autre support de communication ;
- gère et administre un ou plusieurs lieux de productions et/ou de répétitions et/ou d'accueils de spectacles.

Dans la convention 2014-2017, l'ADC s'est engagée à poursuivre et développer les activités suivantes:

- réalisation d'une programmation saisonnière de danse contemporaine et de la scène danse de la Fête de la Musique ;
- organisation de rencontres thématiques, de rendez-vous avec les artistes, de "bus en-cas" pour découvrir ailleurs des spectacles de danse ;
- édition trois fois par année du « Journal de l'adc » ;
- gestion d'un centre de documentation de danse ouvert au public, avec quelques 500 ouvrages, autant de vidéo et DVD et une dizaine de collections de revues ;
- travail en réseaux (local, national et international) ;
- gestion de trois studios pour la création, la recherche et la pratique de la danse.

Mention du contrat : Convention de subventionnement entre la Ville de Genève et l'association pour la danse contemporaine (ADC)

Durée du contrat : du 01.01.2014 au 31.12.2017 (4 ans)

Période évaluée : du 01.01.2014 au 31.12.2016 + éléments connus de l'exercice 2017

Objectif 1. : Développer des saisons de spectacles de danse contemporaine composées de coproductions et d'accueils

Indicateur : Nombre de coproductions et créations locales (créations ou reprises)

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	Entre 4 et 6			
Résultat	6	8	7	7

Commentaires : Le résultat se situe vers le haut de la valeur cible, voire la dépasse. Ceci est dû aux demandes de coproductions qui sont plus nombreuses et à la bonne qualité des projets des compagnies locales, jeunes ou confirmées.

Indicateur : Nombre de représentations à la salle des Eaux-Vives + accueils au BFM, voire sur d'autres scènes

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	Entre 70 et 90			
Résultat	74	107	83	95

Commentaires : 2015 est une année plus intense que les autres, avec 19 spectacles programmés et un nombre élevé de représentations. Ceci s'explique par le fait que cette année compte 8 coproductions (valeur cible : 4 à 6), ce qui augmente considérablement le nombre de représentations, puisqu'une création se joue généralement entre 5 et 10 fois en fonction du potentiel de chacune d'elles. Il y a eu également des soirées doubles (deux spectacles en une soirée).

2017 est également au-dessus de la valeur cible car l'année comprend 3 représentations qui s'inscrivent dans le cadre des Journées de danse contemporaines suisse, une représentation pour les seniors et 4 représentations scolaires.

Indicateur : Nombre de spectacles en accueil au programme

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	Entre 6 et 8	Entre 6 et 8	Entre 6 et 8	Entre 6 et 8
Résultat	7 et 1 temps fort avec 7 spectacles	10 (dont 2 en 2 ^{ème} partie)	10	12

Commentaires : En 2014, il y a eu 4 soirées durant lesquelles ont été présentés 7 spectacles différents. Ce temps fort s'est inscrit dans le cadre du partenariat dans le cadre du réseau European Dance Network (EDN), dont l'ADC est membre actif.

En 2017, deux spectacles des élèves de la Manufacture à Lausanne, bachelor danse, sont inclus dans la programmation.

Objectif 2. : Sensibiliser le public à la danse contemporaine

Indicateur : Nombre de spectacles de danse programmés par l'ADC à la Fête de la Musique

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	20	20	20	20
Résultat	26	26	37	39

Commentaires : La scène danse de la Fête de la Musique est un espace de visibilité pour la danse et l'ADC. Après comptage au Musée d'art et d'histoire par le service de sécurité du musée qui a abrité la scène en 2017, il est estimé qu'environ 10'000 spectateurs ont suivi la programmation danse lors de la Fête de la Musique.

Indicateur : Nombre d'actions de médiation réalisées (ateliers, rencontres public-artistes, etc.)

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	10	10	10	10
Résultat	10	11	10	Environ 10

Commentaires : Est indiqué ici le nombre d'actions différentes. Une action peut se répéter plusieurs fois au cours de la saison. Le travail de sensibilisation et de médiation est fondamental pour élargir, diversifier le public, mais aussi pour l'accompagner. L'ADC a augmenté un poste de travail existant de 20% en septembre 2015 pour développer ce domaine, en proposant à la collaboratrice concernée de suivre une formation continue en médiation culturelle. Si le nombre d'actions reste semblable, leur contenu et leur conduite se sont notablement améliorés depuis l'ouverture de ce poste.

Objectif 3. : Développer un discours sur la danse contemporaine, compréhensible par tous

Indicateur : Nombre de parutions annuelles du « journal de l'ADC »

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	3	3	3	3
Résultat	3	3	3	3

Commentaires : Le Journal de l'ADC reste un outil exemplaire pour promouvoir la danse et développer un discours sensible et compréhensible sur la danse contemporaine. Il est aussi apprécié en francophonie, où cette presse spécialisée a tendance à se raréfier.

Indicateur : Nombre d'exemplaires papier du « journal de l'ADC » diffusés (hors consultation en ligne)

	2014	2015	2016	2017 (projection)
Valeur cible	8'700	8'700	8'700	8'700
Résultat	8'000	10'000	8'400	8'300

Commentaires : Le journal est en moyenne imprimé à 8'300 exemplaires, diffusé à 5'000 abonnés, déposé dans 80 lieux culturels en Suisse. Il est également consultable en ligne. Le nombre d'exemplaires est ajusté en fonction du contexte de diffusion.

En 2015, l'ADC a tiré 10'000 exemplaires du n° 66. Ce journal a bénéficié d'un partenariat avec le Pourcent culturel Migros dans le cadre du dossier coréalisé avec IntegrArt – qui s'engage à l'inclusion d'artistes en situation de handicap dans le monde de l'art – pour accompagner leur colloque international qui a lieu en juin 2015 à Genève.

Objectif 4. : Gérer l'attribution aux compagnies des 3 studios de danse mis à disposition par la Ville de Genève

Indicateur : Nombre de compagnies ayant pu bénéficier des studios

	2014	2015	2016	2017
Valeur cible	40	40	40	40
Résultat	64	80	67	n. d.

Commentaires : A côté des compagnies recensées par l'ADC, d'autres utilisateurs bénéficient des studios en s'inscrivant dans les plages qui sont disponibles une fois le planning affiché. Les compagnies du Festival de la Bâtie, du Festival Groove'N'Move et de la Fête de la Danse utilisent également les studios, ainsi que les élèves et professeurs du CFC danse pour des répétitions, auditions et examens.

A noter que l'utilisation par les festivals de cinéma du studio du 3^e étage mite le planning et qu'une autre solution pour ces manifestations serait bienvenue.

Observations de l'Association pour la danse contemporaine :

Le modèle de coproduction mis en place en 2015 a été observé et analysé par l'ADC durant les années de validité de cette convention. L'ADC a cherché à ajuster le plus adéquatement possible les soutiens de ses coproductions aux réalités des compagnies et au contexte genevois.

L'apport continu d'une entreprise privée durant les années 2012 à 2014 a été perdu en 2015 en raison du changement d'objectifs de la politique de mécénat de cette entreprise. Son équivalence n'a pas été retrouvée durant les années suivantes.

Le suivi du développement du projet du Pavillon de la danse a mobilisé l'ADC pendant toute la durée de la présente convention.

Les projets de coproductions/créations locales sont de plus en plus nombreux, tandis que les lieux programmant et coproduisant des créations locales sont peu nombreux (il y a très peu de projets de créations au Grütli ou à la Bâtie, par exemple). La tension et la pression pour les compagnies souhaitant être programmées et coproduites à l'ADC est en augmentation sur cette période de convention. L'ADC a fait le choix de répondre le plus possible aux demandes, tout en veillant à proposer des conditions de coproduction qui soient optimales pour le travail des artistes et économiquement équilibrées.

En général, les activités sont plus nombreuses que ce que le tableau de bord dévoile. Par exemple, les Journées de danse contemporaine suisse, manifestation d'envergure internationale organisée pendant 4 jours en février à Genève, ont été coordonnées par l'ADC avec différents partenaires de la place. Autre exemple, les accueils des spectacles du Ballet junior (environ 8 soirées par saison), tout comme ceux du CFC danse (environ 3 soirées par saison), ne sont pas inclus dans la programmation de l'ADC, car accueillis au même titre que les propositions du festival de La Bâtie. De même, la scène danse ouverte depuis 2016 dans la cour des Eaux-Vives, dans le cadre du programme de la Fête de la danse, est à considérer hors programmation de l'ADC, quand bien même elle est reçue aux Eaux-Vives. Ces activités demandent néanmoins un engagement soutenu de la part du personnel administratif et technique, ainsi que du personnel d'accueil de l'ADC.

Les résultats dépassent les valeurs cibles dans les objectifs 1 et 2. L'ADC constate toutefois qu'avec ses forces de travail (équivalent de 4,3 plein temps), il serait nécessaire de réajuster les activités pour la prochaine convention.

Concernant la scène danse de la Fête de la musique, le cadre financier pour la programmation mériterait d'être reconsidéré. Il est rare d'avoir une pièce qui puisse être présentée sans travail de reprise et d'adaptation, et une œuvre créée pour cette occasion n'est pas compatible avec le cadre actuel.

Le centre de documentation de l'ADC s'est professionnalisé durant cette convention (mise à jour, suivi des acquisitions, etc.). Pour ce faire, un mandat de courte durée a été nécessaire, l'équipe étant trop restreinte et non formée pour cette tâche – il a fallu en effet demander du renfort auprès d'un documentaliste-bibliothécaire.

Observations de la Ville de Genève :

La Ville de Genève est satisfaite de la manière dont s'est déroulée la période écoulée et confirme que le projet artistique et culturel de l'ADC correspond au cadre de la convention de subventionnement 2014-2017. Les objectifs fixés ont été accomplis et même dépassés.

Pour rappel, le travail mené par l'ADC, qui a su fédérer danseurs, chorégraphes et spectateurs, tout en rassemblant la profession (Passedanse, organisation des Journées de Danse contemporaine suisse par exemple), a largement contribué à la popularisation de cette discipline à Genève. Le Conseil fédéral ne s'y est pas trompé, en attribuant le Prix spécial de danse à l'ADC et son directeur Claude Ratzé en 2015.

L'année 2017 aura été marquée par le glissement de CHF 200'000.- du Fonds d'aide à la création (subventions ponctuelles) dans le budget annuel de l'ADC, pour lui permettre d'assumer pleinement son rôle de coproducteur auprès des compagnies.

Dans la perspective de l'ouverture du Pavillon de la danse en 2022, l'ADC a reformulé son projet artistique et culturel, tel que défini dans sa convention actuelle (2014-2017), en y intégrant les particularités induites par cette nouvelle infrastructure dédiée à la danse au centre-ville. Le projet artistique et culturel de l'ADC pour le Pavillon de la danse fera donc office de guide stratégique pour les années à venir et sera intégré dans la prochaine convention.

La qualité de la procédure de remplacement du directeur sortant Claude Ratzé durant l'automne 2017, qui s'est faite en parfaite transparence et qui a associé un représentant de la Ville, mérite également d'être soulignée.

Pour l'association pour la danse contemporaine

Prénom, nom, titre

Signature

Michèle Pralong, Présidente



Claude Ratzé, ancien Directeur

Claude Ratzé

Genève, le

4 décembre 2017

Pour la Ville de Genève

Prénom, nom, titre

Signature

André Waldis, Conseiller culturel



Nicolas Cominoli, Conseiller scientifique



Genève, le

8 novembre 2017